

Maître Nicolas SIROUNIAN
SELARL PROVANSAL AVOCAT ASSOCIES

Avocat au barreau d'Aix-en-Provence
23, cours Mirabeau - CS 20875
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
Tél. : 04.13.24.13.63 – E-mail : f.hoffmann@provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Sur la commune de PELISSANNE (13330), 8, route de Salon,
dans un ensemble immobilier dénommé La Cour des Lices –
Résidence Le Domaine, bâtiment C,
cadastré section BE n°276, Lieudit 5276 Les Viougues**

UN APPARTEMENT de 46,36 m² au 1^{er} étage ET UN BOX

MISE A PRIX DE SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (68.000 €)

VISITE LE LUNDI 28 JUIN 2021 DE 11H00 A 12H00

L'ADJUDICATION EST FIXEE LE **LUNDI 12 JUILLET 2021 A 9 HEURES** du matin
par-devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence,
Palais de Justice, quartier Jas de Bouffan, impasse des Frères-Pratési,
13090 AIX-EN-PROVENCE.

DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété :

Dans un ensemble immobilier situé à
PELISSANNE (13330), quartier des Viougues,
Route de Salon, RD 572, dénommée « LA COUR
DES LICES » cadastré section BE n°276, lieudit
5276 Les Viougues pour 44 a 03 ca.

LE LOT NUMERO CENT SIX (106) :

Un appartement de type 2 situé au premier

étage de la cage C comprenant : une entrée,
séjour, cuisine, chambre, terrasse,
Et les 76/10.000èmes de la propriété du sol et
des parties communes générales.

LE LOT NUMERO SEIZE (16) :

Un box situé au sous-sol de l'immeuble portant
le numéro 16 sur le plan,
Et les 10/10.000èmes de la propriété du sol et
des parties communes générales.

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un

état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Jacques FIORA, Notaire à Marseille le 25 janvier 2006 dont une copie authentique a été publiée au 1^{er} bureau des hypothèques d'Aix-en-Provence le 24 février 2006, volume 2006P numéro 2250.

D'après le procès-verbal de description :

Me Franck MASCRET, huissier de justice associé à Marseille a établi le 18 novembre 2020 un procès-verbal descriptif, annexé au cahier des conditions de vente, aux termes duquel il apparaît que l'appartement est situé au 1^{er} étage entrée C, porte 106. Il se compose d'une entrée distribuant un séjour/cuisine, une chambre, une salle de bains avec WC.

Le box est situé au sous-sol de l'immeuble, le numéro 16 est peint sur la porte.

Les lieux sont occupés par le débiteur.

Le syndic de la copropriété est le cabinet CG IMMOBILIER 11, cours Gambetta, 13100 AIX-EN-PROVENCE.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **46,36 m²**.

PROCEDURE :

La présente vente est poursuivie à LA REQUETE DE :

La société **COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS**, société anonyme au capital de 160.995.996 €, immatriculée au RCS de Nanterre, N° SIREN 382 506 079 dont le siège sis 16, rue Hoche, Tour Kupka B, TSA

39999 - 92919 LA DEFENSE CEDEX, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié audit siège es qualité,

CREANCIER POURSUIVANT

Ayant pour avocat **Maître Nicolas SIROUNIAN** Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**, Avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE, y demeurant 23, cours Mirabeau - CS 20875 - 13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1 - Tél. : 04.13.24.13.63 - Fax : 04.96.10.11.12.

Etant précisé que les enchères ne sont recevables que si elles sont portées par un Avocat inscrit au barreau d'AIX-EN-PROVENCE muni d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix établi à l'ordre de la CARPA ou d'une caution bancaire de même montant, sans que cette garantie puisse être inférieure à 3.000 euros.

Pour de plus amples renseignements :

- s'adresser à **Maître Nicolas SIROUNIAN**, avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE (13100), 23, cours Mirabeau - Tél. : 04.13.24.13.63 - **f.hoffmann@provansal.eu** ou sur le site internet de son cabinet

<http://www.provansal.eu>

- Au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE, Palais de Justice, impasse des Frères Pratési, quartier Jas de Bouffan, 13090 AIX-EN-PROVENCE, pour consulter le cahier des conditions de vente.

Fait à Aix-en-Provence, le 18 mai 2021.

Maître Nicolas SIROUNIAN